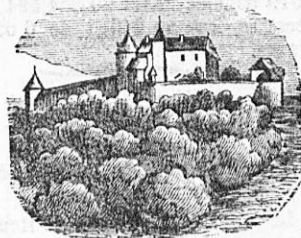




LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant les mardi et vendredi.

Supplément bimensuel gratuit : **L'ÉCHO LITTÉRAIRE**

Imprimerie et Administration : Rue de la Sionge, Bulle.

HORAIRE B.-R. : BULLE, arr. 9^h7 (dim. j. f. 9^h1) 3^h30 8^h7, BULLE, dép. 5^h30 (5^h45) 1^h40 6^h20

ANNONCES

District de la Gruyère:	
Une seule insertion	20 cts.
Annances répétées	16 "
Canton: Première insertion	20 "
Les suivantes	15 "
Suisse	25 "
Etranger	30 "
la ligne ou son espace.	
Annances mortuaires et rétractations	25 cts.
Reclames	40 cts. la ligne
S'adresser à	
Publicitas, S.A. suisse de publicité, Bulle (Cercle catholique, au ter.)	

ABONNEMENTS

Suisse	1 an, Fr. 5.—
	6 mois » 2 50
Etranger	1 an » 9 50
	6 mois » 5 50

payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

TÉLÉPHONE 159

La Société des Nations.

C'est dans trois semaines que le peuple suisse aura à se prononcer sur l'accession de notre Patrie dans la Société des Nations. Son sort est entre ses mains et le bulletin de vote va décider de la prospérité de notre pays ou de sa décadence sociale et économique.

Il dépendra de l'empressement des électeurs à venir voter cette entrée du pays dans la Société des Nations que notre Patrie demeure grande et prospère.

Nous renvoyons nos lecteurs à l'appel de l'Association suisse pour la Société des Nations, appelé ou sont lumineusement exposés les motifs qui doivent dicter au peuple suisse un vote énergiquement affirmatif.

L'Association nationale suisse pour la Société des Nations, constituée récemment à Berne en vue d'étudier les questions qui se posent dans notre pays par suite de la création de la Société des Nations, estime qu'il est de son devoir de faire connaître son avis dans la grave question sur laquelle le peuple suisse va être appelé à se prononcer.

L'Association suisse pour la Société des Nations estime que, contrairement à ce que prétendent les partisans de l'ancien état de choses, notre pays ne sera nullement réduit à jouer dans les conseils de la Société des Nations un rôle purement passif et décoratif. Si nous en avons la ferme volonté, notre influence pourra s'exercer d'une façon extrêmement utile et bienfaisante, et cela tout spécialement à l'égard des points suivants :

1. Son premier effort devra consister à faire pénétrer dans l'Association les principes d'une vraie et saine démocratie et à combler les lacunes qui existent manifestement à ce point de vue dans ses statuts, dans son organisation, dans son fonctionnement.

2. La présence de la Suisse et celle des autres pays neutres contribueront à ouvrir à toutes les nations l'accès de la Société, à les associer sans retard à l'œuvre commune, à donner rapidement au régime nouveau le caractère d'universalité qu'il doit avoir et à dissiper la crainte injustifiée qu'elle ne soit qu'une association de vainqueurs. Ce ne sera plus une société de nations, mais une Société des Nations.

3. La vie internationale déborde sur les Etats avec des besoins de solidarité qui ne leur permettent plus de rester isolés. Il faut une nouvelle structure de la vie internationale, aux relations entre les nations, relations qui portent à la fois sur les hommes et sur les choses, sur les produits et sur les idées. De là, la nécessité d'une fédération des

nations et de leur démocratisation, afin d'atteindre par ce moyen ce double objectif : la paix et la liberté. Pour la solution des problèmes qui vont se poser dans la Société des Nations, la Suisse, mieux que toute autre nation, pourra exercer une influence efficace. Ayant déjà résolu chez elle ces problèmes par la création d'un Etat fédératif et démocratique, elle pourra faire valoir les leçons précieuses de son expérience.

4. La Suisse est mieux placée qu'aucun autre Etat pour aider à la constitution d'une Société des Nations, attendu qu'elle a déjà chez elle des unions internationales organisées pour pourvoir aux besoins de la vie et des relations internationales et ayant dans ce domaine des expériences pratiques qui pourront être utilisées.

5. La Suisse a toujours été le porteur drapeau des idées et des institutions humanitaires. C'est là la mission qu'elle doit continuer à remplir. Or elle ne peut le faire qu'en prenant immédiatement la place qui lui est offerte dans la Société des Nations, où elle travaillera à développer toujours plus dans la vie internationale des œuvres de paix, telle cette admirable Croix-Rouge, qui a eu son berceau en Suisse et qui répand ses bienfaits sur le monde entier.

6. Quoique la raison économique ne soit pas pour nous déterminante, elle a pour notre peuple une importance telle que nous ne pouvons le passer sous silence. L'abstention de la Suisse ne manquerait pas d'aggraver encore la situation déjà si précaire et si dangereuse dont nous souffrons. Si nous demeurons isolés, la Suisse verra diminuer encore les ressources qu'elle tire de l'étranger ; le charbon, le fer, les matières premières et notamment les articles dont notre agriculture a un si impérieux besoin. La question si difficile du change ne pourra non plus être résolue que par la Société des Nations.

Enfin l'Association suisse pour la Société des Nations attire l'attention sur ce fait, capital à ses yeux, qu'avant même que la Société des Nations soit définitivement constituée, avant même qu'elle soit entrée en jeu, des hommes de bonne volonté, de savoir et d'expérience se sont réunis à Paris, à Londres et à Bruxelles et ont fixé, en des résolutions à l'élaboration desquelles les délégués suisses ont participé, un programme de réformes qui témoignent de l'ardent désir qu'ont les vainqueurs, aussi bien que les neutres, de faire du Pacte de Paris un instrument, non de domination, mais de pacification — non de violences, mais de droit. Présidé par l'éminent homme d'Etat qu'est M. Léon Bourgeois, à l'impartialité et à la générosité de qui, aux conférences de La Haye, le monde entier, y compris l'Allemagne, rendit hommage — patronnés par le gouvernement belge, la conférence de Bruxelles

les a proclamés des principes identiques à ceux que nous venons d'exposer, notamment la nécessité de procéder sans retard au désarmement.

Les délégués suisses ont été témoins des engagements pris par la conférence de Bruxelles. Encore que cette conférence ne fut point officielle, elle représente une autorité à laquelle on peut faire crédit. D'ici à quelques semaines, ces mêmes hommes se retrouveront à Rome pour continuer leurs travaux et pour serrer de plus près les questions à l'étude.

L'Association suisse n'a d'obligations que vis-à-vis d'elle-même, de la vérité qu'elle entend servir, de notre pays, qui, selon elle, compromettrait son avenir et son honneur s'il demeurait à l'écart de la plus noble tentative qui ait jamais été faite pour libérer enfin le monde de l'abominable fléau de la guerre. Elle demande instamment à ceux qui, parmi nous, sont encore hésitants, de considérer que dans les temps troublés où nous vivons, l'optimisme et la ferme volonté de faire le bien sont les seules forces qui permettent au monde de sortir du chaos dans lequel il se débat. Elle engage tous les électeurs à voter « OUI » le 16 mai, profondément convaincue qu'elle est que notre devoir national, aussi bien qu'international, est dans la collaboration féconde et non dans la critique stérile et l'isolement égoïste.

Au nom de l'Association nationale suisse pour la Société des Nations,

Le président,
R. COMTESSE, ancien président de la Confédération.

NOUVELLES SUISSES

Baisse des prix. — Le Drap national S. A. a introduit, dès le 1^{er} avril, une baisse de 2 fr. par mètre sur les étoffes en mi-laine pour messieurs. Le prix de détail est donc de 18 fr. le mètre. Le complet en mi-laine est vendu actuellement au prix de 104 fr., le pantalon seul au prix de 30 fr.

Les membres de l'Association centrale suisse des maîtres-tailleurs et du Syndicat patronal suisse des tailleurs se sont engagés à façonner sur mesure « Veston » des complets en drap national, à raison de 120 fr., à Aarau, Bienne, Baden, Coire, Cossau, Rorschach, Romanshorn, Soleure ; de 125 fr., à Bâle, la Chaux-de-Fonds, Fribourg, Interlaken, Lucerne, Neuchâtel, Saint-Gall, Winterthour ; de 130 fr., à Berne, Davos, Genève, Lausanne, Montreux, Vevey ; de 140 fr., à Zurich. Ces prix de façon comprennent les fournitures, mais pas les suppléments.

Arrestation d'Humbert-Droz. — Une dépêche de Lugano, datée du 26 avril, annonce que l'ex-pasteur Humbert-Droz a été arrêté lundi matin,

dans cette ville, au cours d'un voyage au Tessin.

Selon d'autres nouvelles, l'arrestation aurait eu lieu vendredi dernier déjà.

On ne possède pas de détails sur le but du voyage du bolchéviste-communiste, ni sur les motifs de sa subite incarcération.

Humbert-Droz revenait du Congrès de Milan formé des délégués des partis européens qui adhèrent à la III^{me} internationale.

Les Allemands en Suisse. — La Chambre de commerce allemande en Suisse, dans une séance tenue à Bâle et à laquelle assistait le chargé d'affaires d'Allemagne, a émis le vœu de voir la Foire suisse d'échantillons admettre la participation des maisons étrangères établies dans notre pays.

Les subsides fédéraux pour l'équipement militaire. — Le Conseil fédéral soumet aux Chambres un rapport fixant les indemnités accordées par la Confédération aux cantons pour l'équipement des recrues et pour les réserves en 1920 et 1921.

Les cantons recevront une indemnité de 4 fr. pour l'entretien de l'équipement de chaque soldat enrôlé dans la landwehr et dans le landsturm pour 1921.

Les douaniers pour la grève générale. — Le personnel des douanes de toute l'étendue de la Confédération, appelé à voter sur la question : « Cesseriez-vous le travail si la grève était déclarée par l'ensemble du personnel fédéral, dans le cas où celui-ci n'obtiendrait pas satisfaction pour l'allocation de renchérissement ? », a répondu affirmativement, par 1048 oui, 217 non et seize abstentions.

Le vote du 15 mai. — Les citoyens suisses résidant à Rome, réunis au Cercle suisse, après avoir entendu un exposé de M. Wagnière, ministre de Suisse en Italie, expriment avec unanimité le fervent désir que le peuple suisse ratifie, le 16 mai prochain, la résolution prise par les Chambres fédérales en faveur de l'accession de la Suisse à la Société des Nations.

Zurich. — Eboulement — 2 morts. — Un éboulement s'est produit à la gravière de la fabrique de produits chimiques de Bülach. Deux jeunes Vaudois célibataires, Marcel Bron, 20 ans, de Savigny, près de Lausanne, et Lucien Reymond, 21 ans, de Vaution, ont été ensevelis et tués sur le coup.

Genève. — Les œuvres de Hodler. — Au cours des journées de vente organisées aux Galeries Moos, le tableau de Hodler, l'Elu, a été adjugé pour 71,000 fr.

St-Gall. — Les défaits. — Les comptes du canton de Saint-Gall pour

BAZAR FRANÇAIS

BULLE près de l'Hôtel de Ville BULLE

Reçu un bel assortiment de

TISSUS pour ROBES et BLOUSES

serges noires et couleurs.

Gabardines et cheviottes toutes nuances.

Mousseline laine, satin dégravé, coutil pour chemises, draps fantaisie.

Assortiments complets en tabliers.

Corsets, mouchoirs, mercerie, etc.

Les nouvelles collections de

Tissus et Nouveautés

pour la saison de printemps-été 1920 sont en dépôt chez notre correspondant

Mme Vve Emile BARRAS, néglé, BULLE

qui se fera un plaisir de les soumettre à toute personne qui lui en fera la demande.

Les soins les plus attentifs seront apportés à l'exécution des ordres que nos honorés clients voudront bien nous confier par son intermédiaire.

N. B. -- Malgré la hausse persistante, nos prix sont marqués au plus bas.

BONNARD & Cie

LAUSANNE

AGRICULTEURS

augmentez la qualité et la quantité de vos fourrages en semant des

engrais

sur vos prairies; vous en trouverez un grand choix chez

E. GLASSON & Cie

BULLE, Palézieux, La Verrerie, Vaulruz et Château-d'Oex.

Hôtel du Chamois, Botterens

Dimanche 9 mai 1920

KERMESSE

organisée par la

Société de Musique « La Montagnarde »

avec le bienveillant concours de la

Société de chant « L'Espérance ».

Jeux et attractions diverses.

Invitation cordiale,

Le Comité.

EAU-DE-VIE

de fruits, 20 degrés, à fr. 2.60 le litre, envoi depuis 5 litres contre remboursement.

W. Ruedger, distillerie Hergiswil (Nidwald).

A VENDRE

à Bulle, au centre des affaires

une maison

de rapport comprenant: rez de chaussée, 4 pièces et dépendances; 1^{er} étage, 8 pièces, facilités de faire 2 logements; 2^{me} étage, 6 pièces, dont grande veranda au soleil; 3^{me} étage, mansardé; chambre à fumer et galetas; le tout en très bon état.

S'adresser à **Aux. Oberson, sellier tapissier, Bulle.**

Abeilles.

A vendre

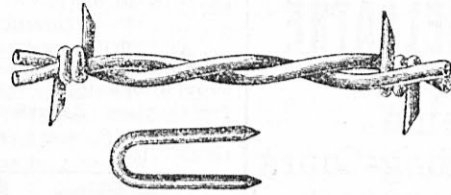
ruches Dt Bit peuplées de fortes colonies.

Stöckli, Bulle.

Agriculteurs!

Occasion exceptionnelle!

Ronces artificielles, noires, en bobines de 25 kg. 6 fr. la bobine d'environ 140 mètres, fil à 4 picots.
Ronces galvanisées en bobines de 25 kg. à 15 fr. bobine.



TOFFEL ET CASTELLA

BULLE

Fers. Quincaillerie. Combustibles.

Vente ou location d'auberge

Sous réserve d'autorisation légale, le Conseil communal de Cerniat exposera en vente par voie d'enchères publiques le 21 mai 1920, des 2 heures de l'après midi, l'auberge communale « HOTEL de la BERRA », avec ses dépendances. L'entrée en jouissance aura lieu le 1^{er} novembre 1920. Cet établissement, le seul de la localité, offre de réels avantages à tout preneur sérieux. La mise au lieu dans une salle particulière du dit établissement.

Pour le cas éventuel de non adjudication, il sera procédé, ce même jour, à la location de l'établissement susdésigné, pour un terme de 6 ans.

Les conditions de vente et de location seront lues avant les mises. Cerniat, le 21 avril 1920.

Le Secrétariat communal.

Grande Salle de MONTBOVON

Représentations théâtrales

avec le concours des

Sociétés de Chant et de Musique

dimanche 2 mai 1920

à 2 1/2 h. et 8 h. du soir.

I. La Jeunesse de Charles V

drame historique en 4 actes, par Jacques d'ARS.

II. Une corvée de quartier

comédie militaire en un acte, par L. CHELU.

Prix des places: Réservées: 2 fr. 50; premières: 1 fr. 50; secondes: 1 fr.; Enfants, demi-place.

Demandez

la

GRAISSE COMESTIBLE VÉGÉTALE

PROBOL

Qualité supérieure.

A. AUDERSET

avocat

Place Notre-Dame, à FRIBOURG

informe son honorable clientèle et le public, qu'il a remis les affaires contentieuses de son étude à son confrère, M. le D^r A. Villars, avocat, rue du Pont-Suspendu, 79, Fribourg.

Fribourg, le 9 avril 1920.

A. Auderset, avocat.

D^r A. Villars

avocat

Rue du Pont-Suspendu, 79, à Fribourg

à l'avantage de porter à la connaissance du public qu'il a repris l'étude de son collègue, M^e Auderset, avocat, à Fribourg.

L'étude de M^e Villars se trouve, comme par le passé, à la rue du Pont-Suspendu, en face de la Chancellerie de l'Etat.

Fribourg, le 9 avril 1920.

D^r A. Villars, avocat.